

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 2 mars 2026 à compter de 19 h 30.

Sont présent(e)s :

Mme Pascale Geoffroy	Maire
M. Simon Brochu, conseiller :	siège n° : 3
M. Christopher Astle, conseiller :	siège n° : 4
Mme Sylvie Tremblay-Bouchard, conseillère :	siège n° : 5
Mme Tracy Sim, conseillère : (en ligne)	siège n° : 6

Est aussi présente :

M. Frédérick Lee directeur général greffier-trésorier par intérim

Absent :

M. Mathieu Payeur, conseiller	siège n° : 1
-------------------------------	--------------

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #26-03-040

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19h30.

Quinze personnes assistent à la réunion.

2. MOT DE LA MAIRESSE

Élection partielle : un rappel que le vote par anticipation aura lieu le dimanche 8 mars, de 12 h à 20 h, au Centre des loisirs. Le scrutin aura lieu le dimanche 15 mars, de 10 h à 20 h.

Info-Métis : un(e) bénévole est recherché(e) pour la relecture finale des textes du journal municipal. Si vous êtes intéressé(e), merci d'envoyer un courriel à adj.metis@mitis.qc.ca

Bravo à l'administration municipale pour le travail accompli dans les dernières semaines, dont le ménage dans la trésorerie et le rattrapage du retard accumulé dans la reddition de comptes.

Félicitations et chaleureux remerciements à l'équipe d'Héritage Bas-Saint-Laurent, à Pam Anderson et à Barbara Amsden pour la création du livre « Vivre notre héritage : parcours de notre histoire ». Un chaleureux merci également à tous ceux et celles ayant contribué au livre et aux anecdotes audios du parcours.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #26-03-041

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 MARS 2026

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences
2. Mot de la mairesse
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026 et de la séance extraordinaire du 9 février 2026
5. Administration
 - 5.1 Avis de motion et dépôt de projet règlement #26-195 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus
 - 5.2 Refinancement par billet d'un montant de 73 600\$
 - 5.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
 - 5.4 Participation au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation de la somme allouée dans le cadre du Programme
6. Service incendie et sécurité civile
Pas de point à traiter
7. Trésorerie
 - 7.1 Comptes fournisseurs de février 2026
8. Travaux publics
 - 8.1 Vente du camion Dodge Cummins 4500
 - 8.2 Autorisation de signature d'une entente avec le centre de services scolaires des Phares
 - 8.3 Emprunt temporaire pour les travaux d'aqueduc et d'égouts financés par le règlement 26-194 (développement résidentiel de la Place des Marronniers)
 - 8.4 Autorisation de signature de servitude entre la Ville de Métis-sur-Mer et CMétis
9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter
10. Urbanisme et développement
 - 10.1 Point de suivis et d'information générale à propos du développement résidentiel de la Place des Marronniers
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Rapport mensuel des comités :
 - i. Arrondissement MacNider
 - ii. Comité des Loisirs
 - iii. Comité de la salle d'entraînement
 - iv. Comité de la bibliothèque
 - v. Comité d'embellissement
 - vi. Comité du Phare
 - vii. Comité des petits déjeuners
 - viii. Club des 50 ans et plus.
12. Périodes de questions
13. Varia
14. Levée de la séance

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 FÉVRIER 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2026

RÉSOLUTION #26-03-041

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2026

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 et de la séance extraordinaire du 9 février 2026 préalablement à la présente séance (Art. 333, LCV).

Il est proposé par monsieur Christopher Astle et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2026 et de la séance extraordinaire du 9 février 2026.

5. ADMINISTRATION

5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #26-195 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Avis de motion est donné par madame Sylvie Tremblay-Bouchard qu'à une réunion ultérieure le règlement # 26-195 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION #26-03-042

5.2 REFINANCEMENT PAR BILLET D'UN MONTANT DE 73 600\$

Monsieur Simon Brochu se retire des délibérations.

ATTENDU QUE le prêt pour le camion incendie est à échéance depuis le 19 janvier 2026;

ATTENDU QUE la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (chapitre D-7) prévoit dans les articles 12 à 12.2 qu'un financement de moins de 100 000\$ peut être établi de gré à gré;

ATTENDU QUE le montant à refinancer est de 73 600\$;

Il est proposé par monsieur Christopher Astle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la proposition de Desjardins Entreprises pour le renouvellement d'un billet municipal au montant de 73 600\$ à un taux de 5.18% pour une période de 5 ans.

QUE madame Pascale Geoffroy, mairesse, et monsieur Frédérick Lee, directeur général par intérim, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Métis-sur-Mer les documents relatifs à ce renouvellement.

RÉSOLUTION #26-03-043

5.3 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes du Québec.

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité;

QUE le directeur général et greffier-trésorier monsieur Frédérick Lee, transmette, avant le 13 mars 2026, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes du Québec, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

QUE monsieur Frédérick Lee directeur général greffier/trésorier soit nommé pour représenter la Ville de Métis-sur-Mer lors de la vente pour non-paiement de taxes au bureau de la MRC de La Mitis;

QUE seulement les comptes en souffrances ayant un solde de 300\$ et plus soient envoyés à la MRC;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

RÉSOLUTION #26-03-044

5.4 PARTICIPATION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET ACCEPTATION DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation d'Hydro-Québec du projet de raccordement à 230KV du parc éolien Canton MacNider sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Ville s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre du Programme, une somme de 242 827\$;

ATTENDU QUE la Ville a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 2 février 2026, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales du Programme;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer participe au Programme de mise en valeur intégrée, autorise madame Pascale Geoffroy, mairesse, et monsieur Frédérick Lee, directeur général par intérim, à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

6. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Pas de point à traiter

7. TRÉSORERIE

RÉSOLUTION #26-03-045

7.1 COMPTES FOURNISSEURS DE FÉVRIER 2026

Il est proposé par monsieur Christopher Astle et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés (dépenses incompressibles) pour février 2026 pour un montant de 10 568.32\$, adopte la liste des comptes à payer de février 2026 pour un montant de 65 193.78 \$, adopte le rapport des salaires qui s'élève à 28 063.39\$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes une fois que ce dernier aura été en mesure de certifier la disponibilité des crédits nécessaires aux paiements.

8. TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION #26-03-046

8.1 VENTE DU CAMION DODGE CUMMINS 4500

ATTENDU QUE le camion Dodge RAM Cummins 4500 n'est plus affecté aux travaux de la voirie de Métis-sur-Mer;

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à la majorité :

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de monsieur Jean-Philippe Dufour au montant de 2 500\$ pour la vente du Dodge RAM Cummins 4500 2008.

RÉSOLUTION #26-03-047

8.2 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES PHARES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer réalisera des travaux d'aqueduc et d'égouts à la Place des Marronniers au cours de l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE des matériaux pour finaliser les talus devront être déposés sur le terrain appartenant au Centre de services scolaires des Phares pour exécuter les travaux;

CONSIDÉRANT QUE quelques arbres devront également être coupés sur lesdits terrains.

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Frédérick Lee, à signer une entente avec le Centre de services scolaires des Phares qui viendra encadrer les limites de ces travaux.

RÉSOLUTION #26-03-048

8.3 EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS FINANCÉS PAR LE RÈGLEMENT 26-194 (DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA PLACE DES MARRONNIERS)

Monsieur Simon Brochu se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a adopté le règlement d'emprunt 26-194 au montant de 3 300 000 \$ pour les travaux d'aqueduc et d'égouts de la place des Marronniers le 9 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement d'emprunt est présentement en analyse au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et entrera en vigueur le jour de l'approbation par celui-ci.

Il est proposé par monsieur Christopher Astle et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer :

- Décrète un emprunt temporaire au montant de 3 300 000\$ auprès de l'institution financière Desjardins;
- Autorise la mairesse, madame Pascale Geoffroy, ainsi que monsieur Frédéric Lee, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer tous les documents afférents à cet emprunt.

RÉSOLUTION #26-03-049

8.4 AUTORISATION DE SIGNATURE DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER ET CMÉTIS

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer réalisera des travaux d'aqueduc et d'égouts à la Place des Marronniers au cours de l'année 2026;

ATTENDU QUE les travaux nécessiteront de passer diverses infrastructures publiques sur des lots appartenant à CMétis;

ATTENDU QUE ces servitudes et ententes devront être enregistrées auprès d'un notaire;

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Frédéric Lee, à signer tous les documents, servitudes et entente avec CMétis auprès du notaire qui sera attitré à créer ces servitudes;

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 POINT DE SUIVIS ET D'INFORMATION GÉNÉRALE À PROPOS DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA PLACE DES MARRONNIERS

Il n'y a rien de plus à ajouter que ce qui se décide via les résolutions adoptées à cette séance, sinon que l'appel d'offres régi par la FQM sera déposé dans la semaine du 2 mars.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT MENSUEL DES COMITÉS :

I. ARRONDISSEMENT MACNIDER

Rien à mentionner.

II. COMITÉ DES LOISIRS

La programmation d'activités pour la semaine de relâche est publiée sur le site Internet de la Ville. Plusieurs activités s'adressent aux petits comme aux grands !

III. COMITÉ DE LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

Rien à mentionner.

IV. COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

V. COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

VI. COMITÉ DU PHARE

VII. COMITÉ DES PETITS DÉJEUNERS

VIII. CLUB DES 50 ANS ET PLUS.

Un goûter sera organisé au Centre des loisirs le mercredi 11 mars, à 14 h, dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes.

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une citoyenne mentionne qu'il serait pertinent de prolonger la Route verte jusqu'à la jonction de la rue Principale et de la route 132, plutôt que de la faire dévier sur la rue Plourde.

Le citoyen Joël Gauthier a demandé au conseil de retirer monsieur Pierre-Olivier Ferry pour la signature du registre du 20 février 2026 concernant la Place des Marronniers.

13. VARIA

RÉSOLUTION #26-03-050

13.1 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du budget 2026 le conseil municipal a consenti à créer un poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e);

ATTENDU QU'en l'absence d'une direction générale permanente et à temps plein que les opérations administratives peuvent parfois prendre du retard;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer possède plusieurs dossiers actifs qui nécessitent des interventions immédiates,

Il est proposé par la madame Tracy Sim et résolu à l'unanimité :

DE nommer madame Jessica Bouchard à titre de directrice générale adjointe de la Ville de Métis-sur-Mer;

QUE madame Bouchard soit embauchée pour un contrat à durée déterminée de trois mois à intervenir entre elle et la Ville;

DE nommer Monsieur Frédérick Lee, directeur général par intérim, à titre de signataire pour et au nom de la Ville de Métis-sur-Mer pour le contrat de travail de madame Bouchard.

RÉSOLUTION #26-03-051

13.2 DEMANDE DE COMMANDITE DE L'HARMONIE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer octroie une aide financière de 50.00\$ à l'Harmonie de l'École du Mistral.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1 RÉSOLUTION #26-03-052

14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2026

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20h23.

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de veto. J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

Pascale Geoffroy, mairesse

Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier par intérim